

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 14 Novembre 2018 P.V. N° 12

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. William PONT

Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

Présents : Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENCI - Bernard BIAVA – Pierre COLETTI - Jean Pierre FRANCESCHINI
- Francis MINISCALCO – Yves MOLINES

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Match à jouer
- Traitement des feuilles de match

MODIFICATIONS D'HORAIRE

D2 poule A

Sanary US : demande le report du match de D2 poule A contre Puget/Argens FC 1 du 11/11/2018. Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 09/12/2018.

D3 poule C

SC Barjols : demande le report du match de D3 poule C contre Trans S.1 du 21/01/2018 en raison des fêtes de la St Marcel. La commission accepte cette demande et fixe la rencontre au 27/01/2018.

MATCHS A JOUER

Match à jouer le 9 Décembre 2018

D2 poule B

ST CYR AS 1 / STE MAXIME AS 2 du 04/11/2018 (50666.1)

D3 poule A

ST CYR AS 2 / GARDIA CLUB 2 du 04/11/2018 (50730.1)

Poule B

LE VAL BESSILLON 1 / LE PRADET US 2 du 04/11/2018 (50801.1)

LE LAVANDOU SP O 2 / LA LONDE S O 3 du 11/11/2018 (50806.1)

D3 poule B

LE VAL BESSILLON 1 / ST MAXIMIN O 2 du 11/11/2018 (50802.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

D1 :

LA VALETTE / COGOLIN
LA LONDE / T. HOPITAL
FREJUS ST RAPHAEL / CANNET DES MAURES
GARDIA CLUB / ST MANDRIER
LA SEYNE FC / AS ESTEREL
ST TROPEZ FC / CUERS PIERREFEU

D2 Poule A :

LORGUES / ST MAXIMIN
LA LONDE / SC NANS
BRIGNOLES / RAMATUELLE
SIX FOURS LE BRUSC / VIDAUBAN
LE PRADET / GRIMAUD

Poule B :

SOLLIES FARLEDE / BORMES
PAYS DE FAYENCE / SC TOULON
ROCBARON / ST CYR
CALLAS CANTON / MAR VIVO
CARQUEIRANNE CRAU / HYERES FC

D3 Poule A :

SOLLIES FARLEDE / TREMLIN
LA CADIERE / LA VALETTE
ASPTT HYERES / JS BEAUSSETANNE
GARDIA CLUB / MAR VIVO
OLLIOULES / ST CYR
CARQUEIRANNE CRAU / PIGNANS

Poule B :

BESSE SPORTS / BELGENTIER
EC TOULON / ST MANDRIER

Poule C :

LORGUES / COGOLIN
BARJOLS / SANARY
TRANS / ROQUEBRUNE
ESTEREL / LES ARCS
ST TROPEZ FC / GRIMAUD
PLAN DE LA TOUR / PUGET SUR ARGENS

D4 Poule A :

LA CADIERE / T. MOURILLON
SIX FOURS LE BRUSC / OLLIOULES
VAL DES ROUGIERES / ST MAXIMIN
ST ZACHARIE / T. HOPITAL
TOURVES / GARDIA CLUB

Poule B :

BARJOLS / VIDAUBAN
CANNET DES MAURES / RC LA BAIE
PLAN DE LA TOUR / RIAN
TRANS / BRAS
CALLAS CANTON / LES ARCS

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

D4 Poule A :

ROCBARON / HYERES ASPTT du 11.11.2018

Prochaine Réunion
Mercredi 21 Novembre 2018

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO